
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 12 décembre 2019 à 13 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Réjean Boisvert, chef de division urbanisme
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 13 h 05.

CA19 27 0421

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclaration des élu(e)s.

Aucune déclaration n'est faite.

Période de questions des citoyens.

Aucune question n'est posée.

CA19 27 0422

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau, pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Autoriser une dépense de 298 935,53 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau, pour l'accueil, le soutien et l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

D'autoriser une dépense de 298 935,53 \$, taxes incluses, pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1196024003

CA19 27 0423

Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), pour la période du 13 décembre 2019 au 30 avril 2020, pour la réalisation du projet Brigade neige 2019-2020. Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 953 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 953 \$ pour la réalisation du projet Brigade Neige 2019-2020, aux organismes suivants :

Organisme	Montant
Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM)	5 370 \$
Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve	583 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1196243014

CA19 27 0424

Attribuer à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels de 95 779,92 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2019-050-I et autoriser une dépense totale de 196 079,92\$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'attribuer à la firme Affleck de la Riva, architectes, un contrat de 95 779,92 \$, taxes incluses, pour des services en architecture et coordination de projet dans le cadre de la réalisation du projet de réfection de l'enveloppe extérieure de la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2019-050-I.

D'autoriser une dépense totale de 196 079,92 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Affleck de la Riva, architectes, les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1195991002

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 13 h 08.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2020.